



# info' sage

idf

L'écho des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux franciliens

N°2 - octobre 2010

## Édito

### “Du changement pour les CLE”

A l'origine des Sage, il y a des élus qui s'investissent, des associations, un esprit d'initiative et une volonté locale. C'est pourquoi, cet info'sage consacre une partie de ses pages à ceux qui initient les Sage, qui les animent et qui sont là aussi pour relayer des actions concrètes sur leur territoire.

Ce numéro 2 voit le jour alors que la fusion des services de la DIREN, incluant le service de bassin Seine-Normandie, et de la DRIRE d'Ile de France est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, La nouvelle Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (DRIEE-IF) garde ainsi la dimension

« bassin ». Elle intègre également les services de police des eaux de Paris Proche Couronne qui forment l'Unité Territoriale Eau (UT Eau), ainsi que les services de police des installations classées de la proche couronne (ex STIIC). C'est donc dans ce nouveau cadre institutionnel que les Commissions Locales de l'Eau (CLE) vont poursuivre leur travail, avec un collège de l'Etat renouvelé. Les questions de représentation en CLE vont devoir être tranchées rapidement dans le contexte de Sage en adoption ou révision, afin de ne pas freiner les démarches. Deuxième élément marquant : la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, qui prévoit de nouvelles dispositions sur le portage des Sage en phase de mise en œuvre, mettant en avant les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB). Cette question sera donc également centrale pour les Sage en 2010, avec notamment la demande de reconnaissance de l'IIBRBS (Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine) en tant qu'EPTB Seine-amont, qui devrait être examinée au comité de bassin de décembre et dont le projet de périmètre couvre le bassin de la Seine de sa source à sa sortie de l'Ile-de-France.

Le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Bernard Doroszczuk

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

## Sommaire

- Avancement des Sage en Ile-de-France
- Actualités réglementaires : zoom sur le Grenelle et la réorganisation des services de l'Etat
- Une nouvelle équipe pour la Bièvre
- Visite-découverte sur les Sage par l'agence de bassin du Sebou (Maroc)
- Plan écophyto 2018
- Documentation
- Agenda



Retrouvez l'info sage et toutes les informations qui y sont liées, sur le site de la DRIEE Ile-de-France - Sage : [www → http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie  
Service de l'Eau et du Sous-sol

# Avancement des Sage en Ile-de-France, les points marquants de la mi année



Le projet de **Sage de l'Yerres** a été adopté en Commission Locale de l'Eau (CLE) le 6 mai, puis modifié pour être soumis à consultation auprès des communes, de leurs groupements, des chambres consulaires, et du comité de bassin Seine-Normandie (commission territoriale Rivières d'Ile-de-France, groupe collectivités et territoires puis commission permanente des programmes et de la prospective, C3P, qui s'est réunie le 14 septembre). Après cette phase de consultation institutionnelle qui dure 4 mois, soit du 10 juin au 10 octobre, le Sage doit passer en enquête publique, à l'issue de laquelle il sera adopté définitivement en CLE avec les modifications tenant compte des avis rendus lors des consultations ainsi

que de l'avis du préfet pilote de la démarche (préfet de Seine-et-Marne). La date visée pour l'adoption définitive est la fin de l'année 2010. Un syndicat est en cours de création pour la mise en œuvre du Sage.

**Sage Beauce** : la CLE s'est réunie le 30 juin pour examiner les conditions de gouvernance future du territoire, pour la mise en œuvre du Sage. Le bureau, réuni le même jour, a quant à lui préparé le travail de la CLE du 15 septembre, en vue de l'adoption du projet de schéma. La phase de consultation institutionnelle et publique s'étendra jusqu'au premier semestre 2011, pour une entrée en vigueur du Sage prévue mi 2011.

Une articulation est à mettre en place avec le Sage limitrophe : **Orge-Yvette**, plus ancien, dont une partie du territoire recouvre la nappe de Beauce. Ceci est d'autant plus important que ce Sage est en vigueur depuis juin 2006 et qu'il est entré en révision pour se mettre en compatibilité avec le SDAGE approuvé fin 2009 et s'adjoindre un règlement conformément aux exigences de la loi sur l'Eau du 31 décembre 2006. Il reste 2 ans à ces Sage « ancienne formule » pour être mis à jour. Le Sage de la **Mauldre** est dans le même cas.

**Le Sage Marne confluence** est entré en phase d'élaboration, et la première CLE s'est réunie le 21 septembre. La délimitation du périmètre du **Sage Croult** est en cours (consultation des communes jusque fin juillet et prise d'arrêté cet automne). L'élaboration du Sage doit donc démarrer en 2011, avec un porter à connaissance de l'Etat à prévoir.

**Le Sage Bièvre** rédige son état initial jusqu'à la fin de l'année, le rendu du diagnostic est prévu mi 2011. **Le Sage Petit et Grand Morin** a validé son état initial le 26 juin dernier.



## Actualités réglementaires

### Zoom sur la loi Grenelle II

La loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a été adoptée définitivement par le Sénat et l'Assemblée nationale les 28 et 29 juin derniers, et publiée au JORF le 13 juillet. Elle confirme les objectifs fixés par la loi Grenelle 1 et porte 6 grands chantiers, relatifs notamment à l'énergie et au climat, à la biodiversité et à la gestion des risques.

**L'article 153\* engage les Sage** à se doter d'une structure ayant légitimité sur l'ensemble du bassin versant pour leur mise en œuvre.

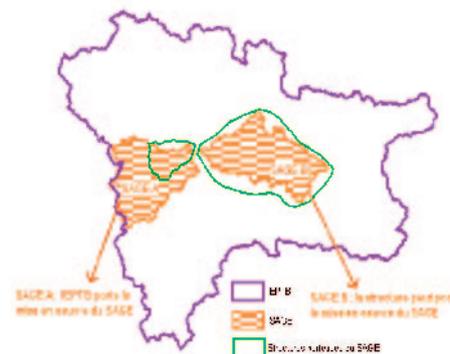
Il signifie que cette mise en œuvre doit être assurée par un EPTB s'il en existe un reconnu comme tel par le Préfet coordonnateur de bassin et que le Sage est compris dans son périmètre. Seuls les Sage dont le périmètre serait par ailleurs inclus en totalité dans une structure porteuse (groupement de collectivités type syndicat mixte ou entente interdépartementale) pourraient être portés par cette structure lors de leur mise en œuvre. Sur l'Ile-de-France, ceci va donc entraîner des bouleversements si l'IIBRBS est reconnu comme EPTB. Ceci impliquera que des Sage qui ne comporteront pas de structure porteuse englobant la totalité du périmètre devront être mis en œuvre par l'EPTB Seine. Cas particulier : le périmètre du Sage Beauce n'étant pas compris dans celui du futur EPTB Seine, ni dans celui de l'EPTB Loire, la CLE pourra conserver sa structure porteuse pour la mise en œuvre et le suivi du Sage ou envisager à un portage à plus large échelle.

• A savoir : il ne peut y avoir recouvrement de périmètres entre EPTB.

**L'article 155\* permet à un EPTB de percevoir une**

**redevance supplémentaire** à la redevance pour service rendu, en demandant à l'agence de l'eau d'appliquer une majoration du tarif pour prélèvement sur la ressource en eau sur le périmètre du Sage dont les sommes recouvrées lui sont reversées sans frais de gestion, sous certaines conditions. En effet, le tarif ainsi appliqué ne devra pas dépasser le double des tarifs plafonds fixés par l'article L.213-10-9 du code de l'environnement, ni majorer de plus de 25 % le tarif applicable dans l'unité géographique considérée. Les sommes reversées à l'EPTB ne peuvent représenter plus de 50 % des dépenses de fonctionnement de l'établissement pour la mise en œuvre du schéma.

Pour en savoir plus : [sitedugrenellede l'environnement](http://www.legrenelledelenvironnement.fr/)  
<http://www.legrenelle-environnement.fr/>  
et synthèse des principaux chantiers : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Loi-Grenelle-2.html>



### GRAND PARIS : publication de la loi 2010-597 du 3 juin 2010

Elle détermine des zones de développement économique et urbain organisées autour de grands pôles stratégiques et notamment sur le plateau de Saclay (OIN); Un réseau de transport ferroviaire de 130 kilomètres (un métro automatique de grande capacité) doit relier ces pôles stratégiques au « cœur de la métropole » ainsi qu'aux aéroports et gares TGV.

Une procédure de débat public est prévue sur ce projet dans un délai maximum de quatre mois après la promulgation de la loi. Au cours de ce débat devrait également être examiné le projet de transport en commun préconisé par la région Ile-de-France, d'un « arc express » de 60 kilomètres autour de la « petite couronne » et étroitement maillé avec l'actuel réseau de transport.

# Réorganisation des services de l'Etat en Ile de France

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la Direction Régionale de l'Environnement se fond dans la nouvelle Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France (DRIEE-IF), créée par décret du 24 juin 2010, relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements d'Ile de France (JORF du 25 juin 2010).

La DRIEE-IF est créée par fusion, de la DIREN de bassin, de la DRIRE, à l'exclusion de ses missions de métrologie et de développement industriel qui rejoignent la DIRECCTE, et, d'autre part, des parties de services chargées de l'environnement et de la chasse de la DRIAACF et du service technique interdépartemental d'inspection des installations classées de la préfecture de police (STIIIC). Son directeur assure les fonctions de délégué du bassin Seine-Normandie.

Elle intègre également les services chargés de la police des eaux et de la MIISE sur Paris Proche Couronne- qui étaient rattachés au Service Navigation de la Seine. Ils forment l'Unité Territoriale Eau (UT Eau). Elle comprend par ailleurs un siège et une unité territoriale pour chacun des départements d'Ile-de-France et est placée sous l'autorité du préfet de région, préfet de Paris, dans la région d'Ile-de-France, et des préfets de département dans les départements de la région d'Ile-de-France. Elle est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'Etat en matière d'environnement, d'énergie et de développement durable (préservation et gestion des ressources, préservation du patrimoine naturel, des sites et paysages, sécurité d'approvisionnement énergétique et économies d'énergie, qualité de l'air, prévention des pollutions, du bruit, des risques naturels et technologiques, gestion déchets, gestion des sols pollués, gestion de l'eau, de la chasse et de la pêche, y compris par la mise en œuvre des mesures de police y afférentes ; développement des éco-technologies et de l'économie verte, de la connaissance et de l'évaluation environnementales).

DRIEA : direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

DRIHIL : direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

DRJSCS : direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

DRIAACF : direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRAC : direction régionale des affaires culturelles

DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation,

du travail et de l'emploi

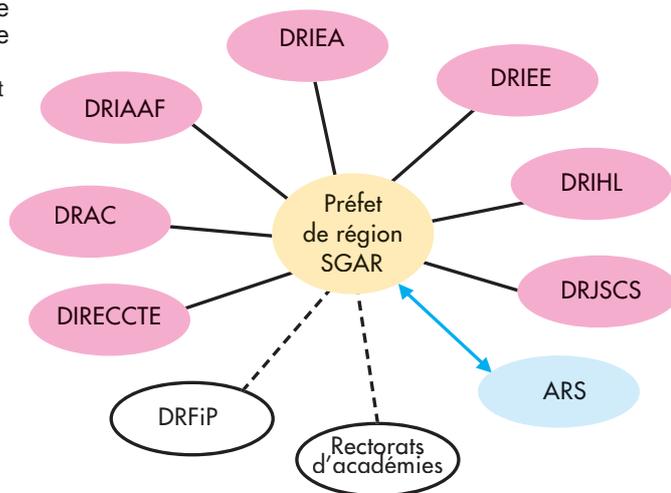
DRFIP : direction régionale des finances publiques

ARS : agence régionale de santé

SGAR : secrétariat général aux affaires régionales

Pour en savoir plus : retrouver le guide complet des nouveaux services d'Ile-de-France sur le site de la préfecture de région :

<http://www.idf.pref.gouv.fr/actu/breves/2010/reate-en-region.html>



La réalisation des travaux serait confiée à un établissement public, la Société du Grand Paris (SGP) dans lequel la région et les départements seraient représentés mais où l'Etat serait majoritaire.

## D'ici la fin de l'année, une nouvelle circulaire sur les Sage

doit préciser certains points de la circulaire d'avril 2008, notamment en ce qui concerne la prise en compte des zones soumises à contraintes environnementales et l'établissement de règles sur ces zones dans les Sage (zones humides d'intérêt environnemental particulier et aires d'alimentation de captages).

Vous pouvez retrouver la veille réglementaire du mois de juin sur la page d'accueil du site internet de la DRIEE [www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr) rubrique connaissance et expertise

## Organisation ONEMA sur les Sage : 2 niveaux d'intervention

- Les services interdépartementaux (SiD) et départementaux (SD) d'Ile-de-France, comprenant :
  - SiD 78 (ouest), qui gère 78 et 95
  - SiD 75 qui gère Paris Petite Couronne et 91
  - SD 77 Ces 2 Services forment le SiD Ile-de-France
- La délégation inter régionale Nord-Ouest, en charge de l'Ile-de-France pour les Sage Contact : Thomas Schwab (coordination Sage idf, suivi des politiques en faveur de la restauration des milieux en collaboration avec François Huger sur continuité écologique).

Sur les Sage :

Bièvre : Emmanuelle JEAN

Yerres : Correspondant à identifier (suite au départ de S. Barale)

Mauldre : Emmanuelle JEAN

Croult – Enghein – Vieille Mer : Jean-Marc FAU

Marne Confluence : Sylvain CORTADE (et Stanislas LAMARCHE)

Orge - Yvette : Cécile BROUSSARD (départ de Sébastien MOLLET en septembre)

Petit et Grand Morin : Christophe Guyon

Sage Nappe de Beauce : Vincent VAUCLIN, délégation Interrégionale

Centre Poitou-Charentes.

# Une nouvelle équipe pour la Bièvre



Valérie Mélero: première animatrice du Sage Bièvre et cheville ouvrière du montage de l'opération, est partie en début d'année vers d'autres horizons. Une nouvelle équipe lui succède pour l'élaboration du Sage, qui a accepté de jouer le jeu des questions / réponses pour la DRIEE Ile-de-France.

Laurent Lidouren : chargé de mission Sage et directeur du SMBVB, syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre, 35 ans, hydrogéologue de formation, 10 ans d'expérience, a pris ses fonctions en mai 2010.

Louis Marant : animateur contrat Bièvre aval, vient en appui aux groupes de travail du Sage. 25 ans, Ingénieur ENGEES <sup>(1)</sup> spécialisé dans l'aménagement des rivières et des milieux naturels a pris ses fonctions en décembre 2009.

José Audrit : responsable administrative et financière du SMBVB depuis un an.

De gauche à droite :

Laurent Lidouren, José Audrit et Louis Marant

<sup>(1)</sup> ENGEES : Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement

Emilie Derivière, DRIEE Ile-de-France : Quel est votre parcours avant la Bièvre ?

Laurent Lidouren : j'ai travaillé 3 ans au CG des Côtes d'Armor, dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les périmètres de protection de captages, puis 7 ans en tant qu'animateur du Sage Ellé, Isole, Laïta en Bretagne, maintenant en phase de mise en œuvre. Je suis également hydrogéologue agréé dans le Finistère.

DRIEE : comment définiriez vous le rôle de l'animateur, chacun avec l'approche que vous avez pu en avoir?

LL: je préfère me définir comme un chargé de mission Sage car j'entends vraiment ma mission au sens d'un chef de projet censé piloter toute la procédure avec aussi bien les aspects financiers, humain et techniques. Il assure le fonctionnement de la CLE, son secrétariat, et, dans mon cas, sur le Sage Bièvre, aussi de la structure porteuse, spécifiquement créée pour l'élaboration du Sage. J'estime aussi important de pouvoir prendre du recul sur la rédaction afin de pouvoir réorienter la démarche si nécessaire, en s'appuyant sur un bureau d'études. Bien sûr, ceci implique d'avoir un pilotage actif du bureau d'études.

Louis Marant: Pour ma part, j'ai les deux casquettes, contrat Bièvre aval et Sage. Pour moi, l'animateur est un interlocuteur reconnu et privilégié, capable de dynamiser le territoire autour des enjeux de l'eau et d'assurer les échanges entre les acteurs. Il crée du lien. Par la parfaite connaissance qu'il en a, il assure une sorte de veille de son territoire aussi bien en ce qui concerne le milieu que les acteurs et leurs projets. Il apporte également un appui technique aux élus pour les éclairer dans les décisions qu'ils auront à prendre au sein du Sage.

DRIEE : Et que vous apporte votre positionnement particulier contrat et Sage ?

LM : Il y a une difficulté pour les membres de la CLE à voir l'articulation entre tous les outils qui se mettent en place (contrats, schémas...). C'est normal et c'est aussi notre rôle, en tant qu'animateurs, de veiller à la cohérence des outils entre eux, de montrer leur complémentarité, les contrats étant des programmes d'actions, le Sage, un outil de planification à portée réglementaire.

DRIEE : Quels sont les points marquants, les difficultés du poste de « chargé de mission Sage » ?

LL : J'ai encore du mal à voir la limite entre la CLE et le syndicat, et qui décide quoi. Pour moi, il est très important que la CLE soit l'instance décisionnelle.

LM : je suis surpris par la lenteur administrative des collectivités. Les difficultés de communication dans certaines collectivités entre élus et représentants techniques sont un frein à l'avancée des travaux.

LL : Le volet administratif peut prendre une grande part du temps, 80% à certaines périodes. Il s'agit du budget, du fonctionnement du syndicat, du contrôle de légalité.

DRIEE : Quels sont les côtés positifs du poste pour vous ?

LM : la grande part de relationnel, la concertation, la collaboration, l'échange.

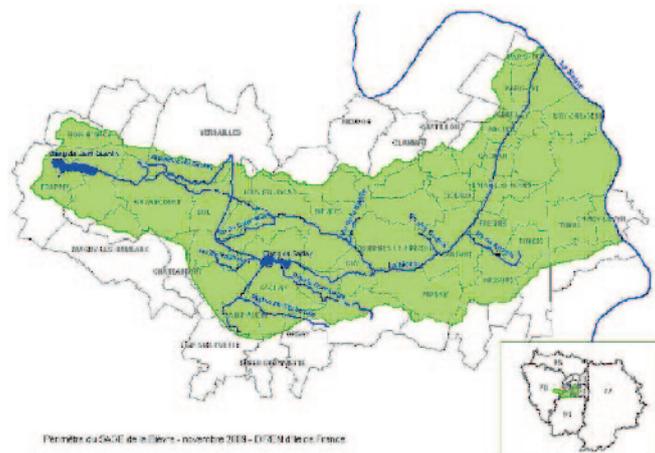
## Carte d'identité du territoire :

Président : Jean-Jacques Bridey, maire de Fresnes, également président du SMBVB.

Comité syndical : 63 membres dont 20 du Conseil Régional,

CLE : 52 membres,

Phase : état des lieux



Sur ses 200 km<sup>2</sup> de bassin versant, le Sage aura à relever plusieurs défis : la maîtrise des ruissellements et de la qualité de l'eau mais aussi la protection et la reconquête des milieux fortement modifiés par la main de l'homme. Des opérations d'intérêt national (OIN) sur le plateau de Saclay et à l'aval dans le secteur de Rungis, recoupent le territoire et un important enjeu de conciliation entre les aménagements et la gestion de l'eau y pèse.

## Deux ingénieurs marocains de la région de Fès accueillis en Seine-Normandie pour comprendre la démarche de Sage



Le Royaume du Maroc a organisé sa gestion de l'eau d'une façon similaire à celle développée en France. Dès la fin des années 90, sur la base d'un découpage hydrographique, ont été créés des agences de bassins hydrauliques. Leur organisation présente des similitudes avec les agences de l'eau françaises : conseil d'administration réunissant sous l'autorité de l'Etat les différents usagers, perception de redevances pour usage de l'eau, aides financières à la protection de la ressource. Elles ont, en plus, à assurer la gestion hydraulique de leur territoire et en particulier celle des barrages destinés à réguler la ressource.

Avec l'appui du WWF, le bassin du Sebou a été désigné pour expérimenter le développement de la DCE en Afrique du Nord. Cela a conduit l'ABH à élaborer un document de planification de sa politique de l'eau similaire à nos Sdage. Afin d'avancer plus finement, ils souhaitent dorénavant développer un projet de Sage sur un sous bassin versant, la nappe de la Tigrira à l'est de Meknès, au pied de l'Atlas.

Un ingénieur de l'Agence de Bassin Hydrographique (ABH) du Sebou et un autre du secrétariat d'Etat à l'environnement ont travaillé du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet avec l'AESN et la DRIEE-IF sur les Sage et la méthode conduisant du Sdage au Sage, ils ont eu l'occasion de participer avec la DRIEE-IF à la réunion de la CLE du Sage Beauce du 30 juin ainsi qu'au bureau.

Le Sebou est un fleuve qui s'écoule de l'Atlas d'est en ouest arrosant les régions de Fès, de Meknès et la plaine du Gharb au nord de Rabat. Un des enjeux majeurs du bassin du Sebou est la gestion quantitative de ses nappes aquifères, soumises à d'importants prélèvements agricoles et urbains. Face à ce déficit chronique, ils ont décidé de lancer une démarche de contrat de nappe.

La nappe de la Beauce est vite devenue pour eux l'exemple d'une démarche transposable, du moins partiellement. Après différentes missions de l'AESN auprès de leurs instances depuis 2005, à l'école d'agriculture de Meknès, auprès de leur secrétariat d'Etat, les réflexions locales se sont structurées.

Forts de ces rencontres très enrichissantes, il est prévu que, dans les mois à venir, un appui méthodologique leur soit apporté localement et en particulier sur la méthode de gouvernance d'un tel projet.

P. Maret (AESN)

## Le plan Ecophyto 2018 et l'avancement des plans d'action dans les aires d'alimentation de captages AEP

La DCE prévoit l'atteinte du bon état des eaux pour 2015. Parmi les problématiques à résoudre, la diminution de la présence des pesticides dans l'eau est un élément clé.

Le plan Ecophyto 2018, visant à réduire l'usage des pesticides de 50% d'ici 2018, si possible, doit contribuer à cette diminution.

Ce plan comporte plusieurs axes, principalement :

- une baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture, mais aussi dans les zones non agricoles ;
- une garantie de formation de tous les acteurs concernés, par le dispositif certiphyto ;
- l'organisation d'une surveillance des bioagresseurs dans les cultures.

L'une des mesures de ce plan Ecophyto est l'élaboration et la mise en oeuvre de plan d'actions dans les aires d'alimentation de captages prioritaires, appelés captages Grenelle, afin de reconquérir rapidement la qualité de l'eau dans ces captages.

En effet, en conclusion du Grenelle de l'environnement, il a été décidé d'appliquer rapidement sur au moins 500 captages parmi les plus menacés au niveau national des mesures fortes afin de réduire la présence des pesticides et/ou des nitrates dans ces eaux.

En Ile-de-France, ce sont 37 captages, sur 28 aires d'alimentation qui ont été retenus.

Plusieurs comités de pilotage départementaux ont été créés, un comité de pilotage est installé pour chaque aire d'alimentation de captage (AAC). A ce jour, une vingtaine d'AAC ont été délimitées, les autres sont en cours ; l'ensemble des AAC le seront d'ici fin 2010, voire parfois début 2011.

G.Fouilleux (DRIAAF), B. Josnin (DRIEE-IF)



## Actions préventives en milieu agricole

En Seine-et-Marne, dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau, 5 territoires prioritaires (Petit Morin, Yerres, Gâtinais, Ancœur et Voulzie) ont été définis afin de proposer des Mesures Agro-environnementales (MAE Eau) aux agriculteurs volontaires. L'objectif est d'engager les agriculteurs vers une démarche de réduction des intrants et notamment des phytosanitaires.

Depuis 2007, ce sont plus de 80 agriculteurs qui ont contractualisé une MAE sur une partie de leur exploitation. Parmi eux, il faut noter l'engagement de Christophe SCHUCHARD à la réduction des pesticides, dans son exploitation céréalière de plus de 200 hectares sur le territoire du Sage Yerres.

Rendez-vous en 2011 pour un premier bilan de la mise en oeuvre et de l'impact de cette mesure.

Pour en savoir plus : site du Conseil Général de la Seine-et-Marne <http://eau-seine-et-marne.fr/agriculteur-acteurs-de-l-eau>

## Identification des enveloppes d'alerte potentiellement humides à l'échelle de la région Ile-de-France"

L'étude a été présentée au dernier groupe régional Sage du 15 avril 2010 et la présentation est disponible auprès des membres du groupe qui ont accès aux documents de réunion. Elle s'est basée sur les données existantes enrichies dans les secteurs agricoles par l'exploitation d'images satellites. Elle constitue une base de connaissance commune et partagée par les acteurs régionaux permettant de définir, à terme, une stratégie de préservation, de restauration et de gestion de ces espaces humides (notamment délimitation des zones humides d'intérêt environnemental particulier) ; connaissances aussi utiles dans le cadre de l'élaboration de la trame verte et bleue ou pour les politiques de préservation de la nature (Espaces naturels sensibles, réserves naturelles régionales ...). Par ailleurs, elle facilitera l'application de la police de l'eau en ciblant les secteurs où une attention particulière doit être observée quant à la préservation des zones humides. Les résultats sont attendus début septembre, sur le site de la DRIEE-IF.

A. Tisserand (DREAL Pays de la Loire)



Bienvenue à la petite Maëna Trégaro, née le 8/11/2009, qui apporte un soutien moral non négligeable à sa maman, animatrice du Sage Mauldre, à qui nous souhaitons une bonne reprise !

### Les deux prochains rendez-vous TVB régionaux ont été fixés :

- 21 octobre 2010 après-midi: restitution par les 4 parcs naturels régionaux du projet «Arcs écologiques franciliens» réalisé dans le cadre de l'appel à projets du Ministère relatif aux continuités écologiques.
- 22 octobre 2010 : séminaire de lancement du SRCE d'Ile-de-France co-organisé par la DRIEE et le conseil régional d'Ile-de-France.

Contact : Caroline Vendryes, DRIEE-IF

**Prochains comités de bassin** : 30 septembre et 2 décembre

Groupe COLTER (collectivités et territoires): 21 octobre

C3P (Commission permanente des programmes et de la prospective): 14 septembre et 9 novembre

Séminaire animateurs Sage AESN: 18 novembre

Prochain groupe régional Sage : 9 décembre

Journées technique du laboratoire d'Hydrobiologie de la DRIEE (Gentilly) le 23 novembre 2010

## Prochain Numéro : 1<sup>er</sup> trimestre 2011

### N'hésitez pas à nous faire part

- de :
- toute information,
  - événement,
  - documentation,
  - projet,
  - action

utile aux animateurs et à tous ceux qui suivent les Sage,

ou à rédiger un article :  
transmettre à [emilie.deriviere@developpement-durable.gouv.fr](mailto:emilie.deriviere@developpement-durable.gouv.fr)

## > Documentation



**Nouvelle plaquette qualité éditée par la DRIEE Ile-de-France, qui présentent les résultats sur la qualité des eaux entre 2006 et 2008**

la plaquette et les données 2009 sont téléchargeables aux adresses respectives suivantes jusque fin septembre et ensuite sur le site de la DRIEE-IF :

<http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr/spip.php?article666> pour la plaquette,  
<http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr/spip.php?article217> pour les données 2009.

Les rencontres de l'ONEMA, n°6 de juin 2010, bilan du séminaire des animateurs Sage des 10 et 11 décembre 2009, édité par l'ONEMA.

## > Agenda

- **Groupe régional Sage du 15 avril 2010** : a rassemblé les animateurs Sage, les MISE, les départements et la Région Ile-de-France, et proposé des ateliers de travail l'après-midi autour de l'évaluation environnementale des Sage, l'hydromorphologie, du lien entre les Sage, la police de l'eau et l'urbanisme. Le compte-rendu est disponible sur le site Internet de la DRIEE-IF.
- Des réunions sur la révision des **classements des cours d'eau** ont eu lieu dans les départements de l'Essonne, de Paris proche couronne et de Seine et Marne respectivement les 4, 16 et 22 juin, pour établir les listes I et II prévues par décret du 14/12/2007 et circulaire du 6/2/2008. Les documents sont consultables sur le site des DDT 77 et 91. Les animateurs SAGE étaient conviés à ces réunions. Dans le 78, la concertation a pris la forme de l'envoi d'un courrier aux acteurs locaux. Une réunion a eu lieu le 10 septembre dans le 95. Les retours sont attendus au niveau bassin avant le 1<sup>er</sup> octobre.
- **Déclinaison du programme de mesures par les MISE** :  
Les réunions ont eu lieu en MISE 91, en présence des animateurs Sage, sur Orge-Yvette et Juine Essonne Ecole. Les Sage seront saisis par mail par la MISE 77 (UH Yerres, Morin, Bassée-Voulzie).  
Sur Seine-Parisienne et Bièvre : La MIISE PPC avait un document complet qui sera actualisé en septembre, avec l'appui de la DRIEE-IF pour la Bièvre. Pour le reste des territoires suivis par Paris Proche Couronne : les acteurs seront également sollicités lors des réunions de MISE.  
MISE 78 (Seine-Mantoise et Mauldre-Vaucouleurs) : réunion par UH pour la mise en œuvre du programme de mesures réunion conjointe pour les 2 UH prévue avant fin 2010.  
MISE 95 : réunion le 8 juillet pour Croult-Morée incluant le ru d'Enghein et une autre à prévoir avant la fin de l'année. Rien n'est fixé à ce jour pour l'UH Confluence Oise.
- **“Les rendez-vous Trame Verte et Bleue (TVB)”** :

Le 23 juin 2010 s'est réuni le quatrième «Club des continuités écologiques» co-organisé par le Conseil régional d'Ile-de-France et la DIREN sur le thème des continuités aquatiques et humides. A l'ordre du jour notamment : l'organisation pour le lancement du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Ile-de-France, par Patricia Corzeze-Lenee, directrice de l'environnement du Conseil régional d'Ile-de-France ; l'état des travaux du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel sur la Trame Verte et Bleue, par Gérard Arnal son président; le référentiel des obstacles à l'écoulement, par Thomas Schwab, ONEMA ; le réseau régional des zones humides, par Franz BARTH de la Société Nationale de Protection de la Nature.

Rédacteur : Emilie Derivière, avec les contributions de : Georges Fouilleux, Bruno Josnin, Laurent Lidouren, Pascal Maret, Louis Marant, Thomas Schwab, Aurélie Tisserand, Caroline Vendryes

Crédit photos: DRIEE-IF, Sage de l'Yerres, Sage Mauldre, Agence de bassin du Sebou (Maroc)

© octobre 2010 – DRIEE-IF – Tous droits réservés

Document imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

Conception et réalisation : **boudard** imprimeur - Cachan- détenteur de la marque **IMPRIM'VERT®**